

NOMINATIONS

Prix **ORANGE**



« Mieux vivre avec les voix » (Le Pavois)

Le service « Mieux vivre avec les voix », de l'organisme Le Pavois, a pour objectif de guider la personne qui vit des hallucinations auditives en s'inspirant des réalisations du mouvement international des entendeurs de voix. « *Par ce service, nous, les personnes qui entendent des voix avons maintenant : droit à la différence; droit de recevoir de l'aide correspondant à nos besoins; droit de pouvoir exprimer nos sentiments et notre vécu sans crainte d'être jugées, réprimées, d'être médicamentées davantage ou hospitalisées; droit d'être accueillies avec nos perceptions incluant l'angle d'un phénomène humain et bien réel.* »

En 2012, l'ouvrage « Mieux vivre avec les voix, un outil d'animation et de formation » a été publié (Brigitte Soucy et Myreille St-Onge, Éditions Claude Bussières). L'AGIDD-SMQ salue ce service qui favorise l'appropriation du pouvoir des personnes sur leurs voix et sur leur vie, dans le respect de leur globalité et de leur dignité.

Le Comité des orphelins victimes d'abus (COVA)

En 2001, le gouvernement du Québec a présenté des excuses aux Orphelins de Duplessis et reconnu que ces derniers ont été lésés dans leurs droits. En 2012, le Comité des orphelins victimes d'abus (COVA) a milité pour que le gouvernement passe « de la parole aux actes » et supprime les faux diagnostics psychiatriques qui ont été donnés aux Orphelins entre 1940 et 1960. Ces faux diagnostics entraînent une stigmatisation systémique, a fait valoir le président du COVA, Monsieur Lucien Landry, surtout dans un contexte où le gouvernement informatise les dossiers médicaux en implantant le Dossier Santé Québec. La mobilisation menée par le COVA a porté fruits et favorise une meilleure justice sociale. L'ensemble des démarches entreprises sensibilisent aux difficultés vécues par les personnes étiquetées d'un diagnostic psychiatrique.

Monsieur Alain Bachand

Ni psychiatre, ni scientifique, Monsieur Alain Bachand a publié en 2012 « L'imposture de la maladie mentale. Critique du discours psychiatrique » aux éditions Liber. Armé de sa formation en philosophie, de sa curiosité et de beaucoup de patience, ce fonctionnaire au palais de justice de Montréal a rendu un essai des plus solides. Dans un style accessible, M. Bachand y va de considérations très sévères à l'égard de l'expertise psychiatrique. Dans une société de plus en plus médicalisée et trop peu critique, cet ouvrage s'avère, pour l'AGIDD-SMQ, une contribution rafraîchissante et essentielle pour défaire les préjugés et les mythes que subissent les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.



Prix **CITRON**

Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu

Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu est en nomination au prix Citron pour ses interventions répétées visant à restreindre les droits fondamentaux des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. « (...) *ces gens ne prennent pas leurs médicaments, consomment boisson, drogue et deviennent des bombes ambulantes* » (Le Soleil, 14 février 2012), d'expliquer le sénateur tout en militant pour qu'on apporte des changements aux lois, notamment pour faciliter la tâche des familles et autorités policières qui veulent forcer les personnes ayant un diagnostic psychiatrique à recevoir des traitements. Ses propos attaquent la crédibilité et l'intégrité de toutes les personnes vivant un problème de santé mentale et entretiennent de lourds préjugés; ils renforcent les liens exagérés entre la violence et la santé mentale, laissent croire que la médication est une panacée et opposent à tort les droits des familles à ceux des personnes ayant reçu un diagnostic psychiatrique.

Le CHSLD Trèfle d'Or

Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée Trèfle d'Or, à La Prairie, est en nomination au prix Citron suite au décès en 2010 de Madame Aline Daigneault, 77 ans. Moins de quatre mois après son arrivée au centre, Mme Daigneault a été trouvée morte étouffée dans son lit suite à l'utilisation d'une contention. Ce décès aurait pu être évité, démontre le rapport du coroner publié en 2012. Si le rapport met en lumière des failles importantes liées à l'application de la mesure de contrôle, l'AGIDD-SMQ déplore l'absence de mesures de remplacement considérant les risques connus liés à l'utilisation des mesures de contention et le devoir de l'établissement d'assurer la dignité de ses résidents.

Le Maillon

L'organisme Le Maillon lançait en 2012 « *une campagne de sensibilisation et de mobilisation* » en faveur de bonifications importantes dans le plan d'action en santé mentale. Considérant les besoins criants en matière de centres de crise et d'hébergement, l'initiative semblait louable, mais dans les faits, lorsqu'on regarde la pétition assortie à cette campagne, elle contrevient au respect des droits fondamentaux des citoyens vivant un problème de santé mentale. Cette pétition laisse entendre notamment « *que la maladie mentale non traitée fait de plus en plus de victimes* » et demande que la loi qui permet d'hospitaliser une personne contre son gré soit changée; pour l'AGIDD-SMQ, les changements demandés ouvrent la porte aux abus et constituent un recul.

Les votes doivent être reçus avant le 15 mai 2013.

La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte en faveur de la reconnaissance et de l'exercice des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des droits de tout citoyen, soit les droits fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

L'Association regroupe, à titre de membres actifs, des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale et des groupes d'entraide ayant un mandat de promotion-vigilance des droits en santé mentale. Elle rejoint également, à titre de membre sympathisant, tout organisme, regroupement ou comité d'usagers qui adhèrent à sa mission.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques ;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé ;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale ;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La petite histoire des prix Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet évènement annuel vise à mobiliser autour de la question du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

BULLETIN DE VOTE

QUI PEUT VOTER ? Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Votre vote pour **LE PRIX ORANGE**

- « Mieux vivre avec les voix » (Le Pavois)
- Le Comité des orphelins victimes d'abus (COVA)
- Monsieur Alain Bachand

Votre vote pour **LE PRIX CITRON**

- Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu
- Le CHSLD Trèfle d'Or
- Le Maillon

VOTEZ

AVANT LE 15 MAI 2013

En ligne : www.agidd.org

Par la poste :

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6

Par télécopieur : 514 523-0797

Par courriel : info@agidd.org



Les prix Orange et Citron 2013 seront remis le **MERCREDI 29 MAI** lors d'un 5 à 7 prévu au Centre Saint-Pierre (salle n° 100), situé au 1212, rue Panet à Montréal.

AGIDD-SMQ
Téléphone :
514 523-3443 • 1 866 523-3443
Site Web : www.agidd.org
Forum de discussion :
www.agidd-smq.forumactif.com



AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC